



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

droit du travail

Question écrite n° 84002

Texte de la question

M. François Sauvadet interroge M. le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social sur la portée juridique des avis rendus par les commissions paritaires régionales interprofessionnelles et sur leurs éventuelles conséquences sur les TPE. Il lui demande de bien vouloir clarifier la portée juridique de ces avis afin de mieux appréhender leurs implications réelles sur la vie des entreprises sur les questions spécifiques aux entreprises de moins de onze salariés et à leurs salariés notamment en matière d'emploi, de formation, de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, de conditions de travail et de santé au travail.

Données clés

Auteur : [M. François Sauvadet](#)

Circonscription : Côte-d'Or (4^e circonscription) - Union des démocrates et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 84002

Rubrique : Travail

Ministère interrogé : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [30 juin 2015](#), page 4947

Question retirée le : 23 août 2016 (Fin de mandat)